



Bestialité (chez Sade)

Julie Mazaleigue-Labaste

► To cite this version:

Julie Mazaleigue-Labaste. Bestialité (chez Sade). Christian Lacombe. Dictionnaire Sade, L'Harmattan, 2021, 978-2-343-22243-1. halshs-03140359

HAL Id: halshs-03140359

<https://shs.hal.science/halshs-03140359>

Submitted on 12 Feb 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Bestialité

Dictionnaire Sade, sous la direction de Christian Lacombe, L'Harmattan, 2021

Version auteur

Julie Mazaleigue-Labaste

Institut des Sciences Juridique et Philosophique de la Sorbonne

CNRS, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

La représentation de la bestialité comme transgression des limites des comportements humains est née au cours du second Moyen Age, avec l'invention de la vision moderne de l'animal qui reconfigura la différence entre homme et bêtes¹. Mais elle était aussi investie d'une signification très précise sous l'Ancien Régime, qui perdura jusqu'au milieu du XIX^e siècle en France : elle désignait un acte criminel perçu comme abominable, l'accouplement avec un animal². Tout à son œuvre de transgression des lois et de renversement des normes, Sade ne cessa de mobiliser l'animalité³ par la comparaison entre homme et bête - les libertins défiant lois divines et humaines se faisant « pourceau » et « chiennes » en se vautrant dans l'immoralité, ou fauves prédateurs déchirant leurs proies ; et il ne pouvait faire l'impasse sur la bestialité, qu'il affirma crânement être « universelle », mobilisant chien, cygne, bouc, âne, serpent au service des vices de ses personnages, et dont la scène du dindon sodomisé par le comte Bracciani puis décapité dans *Juliette* est un exemple marquant. En matérialiste conséquent, Bracciani, « premier physicien de l'Europe », commente le coït avec le dindon pour expliquer à ses comparses les raisons du plaisir incomparable que l'on tire de sa décapitation⁴. Il ne faut pourtant pas s'y tromper : cette description physiologique est ironique – si le choix d'unir un comte et un dindon, volaille fort prisée sur les tables françaises des Lumières⁵ et déjà symbole de bêtise et de ridicule⁶, permettait d'en douter. Sade savait à quel point, et pourquoi, il pouvait choquer ses contemporains.

L'aversion que pouvait susciter cet accouplement était liée aux univers de la religion et de la loi. Objet d'horreur jusqu'au XVII^e siècle⁷, la bestialité était une espèce de péché mortel et un crime passible de la peine de mort avant la réforme pénale de 1791. Dans une tradition qui court du *Lévitique*⁸ à la théologie et au droit canon médiévaux et modernes, elle était le pire des « péchés contre-nature » - pratiques « monstrueuses et bestiales » - eux-mêmes les plus

1. Dittmar, Pierre-Olivier, *Naissance de la bestialité. Une anthropologie du rapport homme-animal dans les années 1300*, thèse en Histoire et civilisations, Paris : EHESS, 2010, ouvrage du même titre à paraître.

2. Très loin de notre moderne zoophilie, dont l'idée fut forgée par les sciences médico-psychologiques au cours du second XIX^e siècle, la bestialité n'incorporait aucune description psychologique d'un désir sexuel prenant pour objet l'animal.

3. Jolivet, Vincent, « Le bestiaire Sadien ». *Revue d'histoire littéraire de la France*, 111 (3), 2011, p. 577-591.

4. Le dindon apparaît aussi dans les 120 journées de Sodome.

5. Flandrin, Jean-Louis, « Le dindon sur les tables européennes 16e-18e siècles », *Ethnozootechnie*, 49, 1992 ;

6. Sade compare ainsi le ridicule M. de Fontanis à un dindon dans *Le président mystifié*.

7. Beauvalet, Scarlett, *Histoire de la sexualité en France à l'époque moderne*, Armand Colin, 2010, p. 267-268.

8. *Lévitique*, XX, 14 et 16.

graves dans l'échelle peccamineuse de la luxure fixée par la théologie médiévale⁹. L'offense est à la mesure de la dégradation : c'est celui qui fut fait à l'image de Dieu qui déchoit au niveau de la bête. Atteinte à la nature comme Création divine, il ne fait rien de moins que bafouer l'ordre du monde. Les « crimes de luxure et de fornication » du droit pénal français, comme, du reste, ceux des autres codes criminels européens, étaient indexés sur cette échelle peccamineuse, et la bestialité y occupait une place analogue, celle du crime « le plus atroce de tous¹⁰ » - selon les mots du grand juriste d'Ancien Régime que fut Pierre-François Muyart de Vouglans. À l'instar du crime de sodomie, la sanction devait être la mort par le feu. La bête devait aussi être condamnée comme complice - les procès d'animaux n'étaient pas rares au Moyen Âge et au début de la période moderne¹¹ -, car on considérait qu'elle participait de l'infamie, en particulier au cours de la période de « chasse aux sorcières » en Europe, où bestialité et sorcellerie étaient liées¹². Si, à l'instar du traitement pénal du frère de la bestialité dans l'infamie qu'était le crime de sodomie, cette « férocité judiciaire [était] plus ou moins bien appliquée¹³ », les archives conservées montrent la dureté du traitement pénal jusqu'au XVII^e siècle.

La provocation de Sade est alors d'autant plus grande qu'il renverse entièrement l'appréhension de l'accouplement entre homme et animal. Car la bestialité sadienne est tout sauf bestiale. Non seulement le matérialisme récuse toute possibilité d'ériger l'homme en exception parmi l'ensemble des êtres et prive en conséquence de signification toute idée de déchéance, mais surtout, à l'inverse d'une dégradation, le coït avec l'animal apparaît comme un raffinement extrême de la sensibilité et de la volupté, que la mobilisation d'un discours savant, physiologique et médical, vient d'autant plus souligner. Dans son union meurtrière avec le dindon, au contraire de régresser dans l'échelle des êtres, Bracciani campe de manière exemplaire l'essence du libertin sadien : l'affirmation de la souveraineté du sujet libéré des contraintes dans lesquels sont englués les autres hommes.

Il ne faut pourtant pas méconnaître l'histoire morale du XVIII^e siècle. Si Sade choque, l'interdit pesant sur l'accouplement entre homme et animal, comme, du reste, sur les autres « péchés contre-nature », avait déjà perdu de sa force sous les Lumières. À l'instar des bûchers pour crime de sodomie, ceux pour bestialité s'éteignaient¹⁴ ; la nécessité d'une nouvelle économie pénale débarrassée de la référence religieuse faisait l'objet de débats qui débutèrent avant l'écriture sadienne - Cesare Beccaria appelait déjà en 1764 à la décriminalisation des

9. Thomas d'Aquin, *Summa Theologica*, Prima Secundae, Partie III, Question 154, art. 1 à 12. Chez Thomas d'Aquin, fornication, rapt, adultère, inceste, sacrilège, et péché contre-nature forment les espèces de péchés de luxure. Jordan, Mark D., *L'invention de la sodomie dans la théologie médiévale*, Paris : EPEL, 2006.

10. *Institutes au droit criminel, ou Principes généraux en ces matières, suivant le droit civil, canonique, et la jurisprudence du royaume. Avec un traité particulier des crimes*, Paris : Imprimerie de Le Breton, 1757, p. 551.

11. Pastoreau, Michel, *Une Histoire symbolique du Moyen Âge occidental*, Paris : Seuil, 2004 ; Litzénburger, Laurent, « Les procès d'animaux en Lorraine (XIV^e-XVIII^e siècles) », *Criminocorpus. Revue d'Histoire de la justice, des crimes et des peines* [en ligne], 2011. Pastoreau souligne cependant que les affaires criminelles pour bestialité au Moyen Âge et à la période moderne sont peu documentées (*op. cit.*, p. 39-40).

12. Soman, Alfred, « Pathologie historique : le témoignage des procès de bestialité aux XVI^e - XVII^e siècles », in *Sorcellerie et justice criminelle. Le parlement de Paris, 16^e -18^e siècles*, Aldershot : Variorum, 1992, p. 149-161.

13. Vigarello, Georges, *Histoire du viol du XVI^e au XXI^e siècle*, Paris : Seuil, 1998, p. 43.

14. Rey, Michel, « Police et sodomie à Paris au XVIII^e siècle : du péché au désordre », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 29, 1982, p. 113-124 ; Pastorello, Thierry, « L'abolition du crime de sodomie en 1791 : un long processus social, répressif et pénal », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, 112-113, 2010, p. 197-208.

anciens « crimes de luxure »¹⁵ ; les normes issues du christianisme étaient soumises à des critiques de plus en plus poussées par l'élite savante. Avant Sade, la bestialité devint un thème du roman pornographique, et fit l'objet de l'intérêt des intellectuels – de manière exemplaire chez Voltaire¹⁶. Ces interrogations s'inséraient dans une réflexion plus générale sur l'histoire et la diversité des mœurs contre les prétentions religieuses et politiques à imposer des normes absolues et indiscutables, dont Sade fut directement tributaire¹⁷. Enfin, la réforme de 1791 par l'Assemblée constituante liquida les offenses à l'ordre divin, et abolit en particulier les crimes de luxure, au profit d'une économie pénale des mœurs organisée autour de l'atteinte aux personnes. Il faut reconnaître à Sade d'avoir franchi un pas de plus que les penseurs et écrivains qui le précédèrent. Jamais avant son œuvre, un bestiaire aussi foisonnant ne fut mobilisé à des fins sexuelles, et jamais il ne fut l'objet de tant de violences. Mais le crime était en réalité bien moindre que ne l'eussent souhaité les personnages sadiens. Au moment où Sade mettait en scène la bestialité, sa valeur transgressive s'était largement émoussée, et c'est bien parce qu'elle s'était émoussée qu'il pouvait s'autoriser à la mettre en scène.

15. Beccaria, Cesare, *Des délits et des peines. Dei delitti e delle pene*, Lyon : ENS Éditions, 2009, article 36.

16. Jolivet, Vincent, « Lumières et bestialité », *Dix-huitième siècle*, 42 (1), 2010, pp. 285-303.

17. C'est de cette littérature proto-ethnographique et proto-historique qu'il dégage les argumentaires sur la relativité des mœurs et des interdits qu'il place dans la bouche de ses personnages, mais aussi des idées d'accouplements très surprenants, comme avec des reptiles et serpents. Jolivet, articles cités.